

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1984)  
**Heft:** 747

**Artikel:** Stratégies : les ficelles de l'émotion  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1017161>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le renvoi des Tamouls

*Après la décision du Conseil fédéral du 1<sup>er</sup> octobre concernant les Tamouls et particulièrement ceux qui n'obtiendraient pas l'asile politique dans notre pays, les prises de position se sont multipliées. Encore aujourd'hui, lettres et communiqués abondent à ce chapitre. D'accord: engageons le débat! Voici d'une part le «point de vue» de Laurent Moutinot (s'exprimant ici à titre personnel), écrit à chaud au lendemain même de la publication des explications gouvernementales. Et d'autre part, une contribution rédactionnelle sur le sujet.*

Ainsi donc, les Tamouls seront-ils renvoyés au Sri Lanka.

La décision du Conseil fédéral est claire, même si son application sera probablement nuancée, et elle met en évidence les maux qui minent la tradition de l'asile en Suisse.

1. — Selon la loi fédérale sur l'asile, ce qui est déterminant, c'est la persécution subie par le réfugié *dans son pays* ou les craintes fondées de persécutions; or, on constate que ce qui importe le plus, c'est en réalité l'accueil de la population *dans notre pays*.

Peu importe que vous soyez réfugié, ce qui importe, c'est que nous l'admettions — ou non —!

2. — Traditionnellement, l'asile est individualisé: on ne juge pas un Etat étranger, on accorde à un ressortissant étranger le droit de séjourner chez nous.

Dans l'affaire des Tamouls, au contraire, on juge

le Sri Lanka globalement; sans tenir compte des cas particuliers, on affirme que cet Etat ne saurait véritablement se comporter à l'égard de ses ressortissants d'une manière telle que ceux-ci méritent l'asile.

Vous êtes persécuté? Impossible, votre pays est un modèle d'ordre et de démocratie!

3. — Le Conseil fédéral justifie sa décision en déclarant — ce qui est incontestable — que la situation au Sri Lanka ne diffère pas de celle qui prévaut malheureusement dans de très nombreux autres pays.

En d'autres termes, comme l'avait d'ailleurs déjà dit un tribunal ouest-allemand: la torture est si répandue qu'elle ne justifie pas l'octroi de l'asile. Si tous les torturés du monde... Triste accoutumance.

4. — L'asile était *qualitatif* — c'était un statut conférant sécurité et dignité — la décision du Conseil fédéral est *quantitative*.

Qu'importe la vie ou la liberté de 1700 Tamouls au regard des risques de désordre en Suisse, des réactions négatives de la population et les succès électoraux de l'Action Nationale? C'est une question de proportionnalité.

Et si l'on dresse un bilan, les Tamouls n'ont, hélas pour eux, pas grand-chose à nous apporter. Si ce n'est mauvaise conscience...

\* \* \*

Il y aurait encore beaucoup à dire, notamment sur les causes qui poussent plusieurs millions de personnes chaque année à quitter leur pays pour un avenir meilleur, ailleurs. Une chose est cependant certaine, l'asile a quitté le domaine humanitaire, c'est désormais une pure question politique.

**Laurent Moutinot**

PS. On annonce une étude sur la normalisation en Tchécoslovaquie qui permettra prochainement au Conseil fédéral de décider que ce pays présente des garanties suffisantes pour y renvoyer les candidats à l'asile tchécoslovaques.

## Les ficelles de l'émotion

*Réd. Les réactions consécutives à la décision du Conseil fédéral illustrent, une fois encore, à quel point, en matière de politique d'asile, les positions sont désespérément figées, marquées par des «a priori» qui empêchent tout dialogue, toute appréciation objective des faits.*

*A peine tombée la décision de l'Exécutif que la fraction nationaliste aux Chambres, par la voix de Valentin Oehen, fait savoir sa déception face à l'«attitude totalement ambiguë et à l'indécision du gouvernement» dans l'affaire des Tamouls.*

*Déception également, préoccupation, voire indignation de la part des organisations d'entraide. A lire certains communiqués — et articles de «notre correspondant» — les 1700 ressortissants du Sri Lanka, actuellement en Suisse, sont d'ores et déjà condamnés à mort ou aux pires sévices.*

*Mais au fait, qu'a dit le Conseil fédéral? Qu'en principe, les requérants tamouls dont la demande a été ou sera refusée seront refoulés au Sri Lanka. Pas question donc d'un refus global. Pour ceux qui ne répondent pas aux conditions de l'asile, le Gouvernement suisse estime que la situation actuelle de leur pays d'origine ne présente pas un danger. Mais cette situation sera encore une fois évaluée au moment de la décision d'expulsion.*

*Dans ce face à face, chaque camp tire les ficelles de l'émotion. Pour l'Action nationale, la barque est pleine, la Suisse menacée; l'asile doit être restrictif. Pour les organisations d'entraide, on a le sentiment que tout candidat à l'asile est par définition digne de protection et que tout refus est un crime contre l'humanité. Un face à face qui, il faut bien*

le constater, tourne plutôt à l'avantage de l'Action nationale: on attise plus facilement les passions en faveur du repli qu'en faveur de la solidarité.

Dès lors ne serait-il pas temps, pour les organisations d'entraide, de changer de stratégie, de répondre au monologue haineux des xénophobes par des actions concrètes, sur le terrain, d'appeler à la participation active de ceux et celles qui ne sont pas séduits par la démagogie de l'Action nationale?

Des ébauches de solution ont déjà été expérimentées; engagement de demandeurs d'asile dans des tâches d'intérêt public, par exemple. Appel à l'accueil de demandeurs d'asile par des familles suisses, comme cela avait été fait avec succès à l'époque de la «vague» chilienne.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Derrière le cercueil de Gottfried Keller

15 juillet 1890: mort de Gottfried Keller.

J'ai eu l'idée de m'adresser à la *Neue Zürcher Zeitung* pour lui demander de m'envoyer les numéros se rapportant à cette mort. Ce qu'elle a fait avec une remarquable diligence et une remarquable amabilité.

... Des colonnes et des colonnes!

Rendant hommage au disparu; relatant la cérémonie funèbre et le cortège au flambeau organisé par les étudiants.

Les funérailles, le 19 juillet 1890 — le Grand Conseil vaudois était en train de mettre au point une loi pour la protection des apprentis — les funérailles donc en présence d'un conseiller fédéral et du chancelier de la Confédération. En présence du Conseil d'Etat du canton de Zurich et de la Municipalité de la Ville de Zurich, tous deux *in corpore*. En présence de représentants des autorités académiques et de la plupart des professeurs de l'Univer-

*Car, contrairement à ce que pense Laurent Moutinot, le réfugié n'existe que s'il est reconnu comme tel, non seulement par les autorités, mais aussi par la population. Dans cette perspective, «l'accueil de la population dans notre pays» est une composante essentielle de la politique d'asile. Inutile donc de vouer à la vindicte une opinion publique jugée trop peu solidaire. Ce qu'il faut, c'est la convaincre avec des dossiers solides, c'est l'associer concrètement à l'accueil et à l'insertion des réfugiés. Sans quoi la législation, et non seulement son application, pourrait se durcir. L'asile a toujours été une question politique — on se souvient de la pratique suisse de l'asile au XIX<sup>e</sup> siècle déterminée par les rapports de forces avec nos voisins — et l'humanitarisme est un sentiment qui doit s'incarner.*

sité et du Polytechnicum fédéral. En présence des représentants du chœur d'hommes (de Zurich), de l'harmonie, du chœur mixte, de la chorale de Riesbach, du chœur d'hommes d'Enge-Zurich, du chœur d'hommes de Aussersihl, de la Société de gymnastique de Hottingen, de la Société de gymnastique «La Bourgeoise» de Zurich, du chœur d'hommes de Wiedikon, du chœur d'hommes de Hirslanden, de l'Association des chanteurs d'Uster, de la chorale de Hottingen, du chœur d'hommes d'Unterstrass, du chœur d'hommes «Le Grutli» de Zurich, de la Société de chant «Concordia», du chœur d'hommes de Riesbach (que le lecteur est prié de ne pas confondre avec la chorale de Riesbach), du chœur d'hommes de Fluntern, du chœur d'hommes d'Oberstrass, de la chorale de Neumünster.

Et je n'ai rien dit des sociétés d'étudiants: l'Academia de Bâle, l'Academia de Berne, Zofingue et Helvetia de Berne, Zofingue de Bâle, Zurich, Lausanne et Genève. Et la Société suisse des étudiants catholiques. Et la Société de tir des étudiants suisses, et l'Association hongroise de l'Ecole polytechnique fédérale et l'Association des ingénieurs et polytechniciens — j'en passe, et des meilleurs!

Et je n'ai rien dit non plus des sociétés qui selon la «NZZ» avaient envoyé des délégations de moindre importance: la Société de musique, la Société de la Tonhalle, la Société du Théâtre, le Collège des artilleurs, la Société des Beaux-Arts, la Bibliothèque de la Ville, la Société du Musée, le *Constaffel-zunft* (je ne sais pas ce que c'est que le *Constaffel-zunft* — peut-être un lecteur de «DP» pourra-t-il me renseigner) et d'autres encore, «que nous ne pouvons énumérer ici, dit la «NZZ», étant donné qu'aucun signe extérieur ne permettait de les reconnaître ni de les distinguer». Tous accompagnés de leur bannière, et les étudiants portant couleurs.

Et puis les bouquets, les couronnes mortuaires, le corbillard recouvert et deux landaus suivant avec le reste des fleurs: la couronne envoyée par le Conseil fédéral, celle du Gouvernement du canton de Zurich, celle du Conseil municipal de la Ville de Zurich, celle de l'Association des libraires zurichois. Celle de la Corporation des forgerons, celle du Syndicat des travailleurs «Le Grutli»; celle de la *Schlaraffia Turicensis*, celle de la *Neue Zürcher Zeitung* («A son plus illustre collaborateur»), celle des éditeurs berlinois de Keller, W. et H. Hertz; celle de la *Deutsche Rundschau*, celle du Club rhéto-romanche de Zurich. Plus d'innombrables anonymes.

En tête du cortège s'avancait le *professeur Böcklin* (il s'agit du peintre Arnold Böcklin — on aime donner des titres, en Suisse allemande), le colonel Rothpletz, le docteur Stadler et un membre de la rédaction de la «NZZ».

Et puis la marche funèbre de Chopin, pendant le défilé. Et la marche funèbre tirée de la Symphonie *Eroica* de Beethoven à l'église. Et puis des discours!

Ce qui n'est tout de même pas mal pour le petit homme qui 56 ans plus tôt avait été *chassé* de l'école. Voilà qui ouvre de belles perspectives au camarade Pierre Zwahlen!

J. C.